



Département des YVELINES
Arrondissement de
MANTES-LA-JOLIE
Canton de
BONNIERES-SUR-SEINE

Envoyé en préfecture le 02/05/2022
Reçu en préfecture le 02/05/2022
Affiché le : 02/05/2022
ID : 078-257801548-20220329-202207-DE

Membres : 19
Présents : 8
Absents : 11
Votants : 8
Votés : 8
Pas pris part au vote : 0
POUR : 8
CONTRE : 0

Date de convocation : 14 Mars 2022

**SYNDICAT MIXTE D'ETUDES,
D'AMENAGEMENT ET DE GESTION
DE LA BASE DE LOISIRS DE MOISSON MOUSSEUX**

Délibération du Comité Syndical du 29 Mars 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 29 Mars, le Comité Syndical convoqué en session ordinaire, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Guy MULLER, à l'île de Loisirs des Boucles de Seine.

Etaient présents : Josette JEAN, Guy MULLER, Gérard OURS- PRISBIL, Jean-Luc SANTINI, Sami DAMERGY, Nathalie PEREIRA, Evelyne PLACET et Brigitte GOURIOU

Absents excusés : Pierre BEDIER, Cécile DUMOULIN, Franck FONTAINE, Cécile DEBON, Stephan CHAMPAGNE, Philippe JUMEAUCOURT et Patrick STEFANINI

Absents : *Babette de ROZIERES, Thibault HUMBERT, Dieynaba DIOP.*

Assistait à la séance : Ivica JOVIC

N°2022-07 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021

VU la loi sur l'état d'urgence du 14 novembre 2020 modifié par la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 précitée, les règles de délibération des organes délibérantes sont modifiées : le quorum est abaissé au « tiers des membres en exercice »

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Il est proposé ce jour au Comité Syndical d'approuver le Compte de Gestion du Budget du SMEAG Ile de Loisirs, établi par le SGC de Mantes-la-Jolie, retraçant l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2021.

La clôture de l'exercice 2021 ne fait pas apparaître de différences entre les comptes du Comptable Public et ceux du SMEAG Ile de Loisirs.

Le **COMITE SYNDICAL**, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le compte de gestion 2021.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Le Président, Guy MULLER

Parvenu en Sous-Préfecture le :
Publié notifié le :
Certifié EXECUTOIRE
Lois 82-213 du 2/03/1982 et 82-623 du
22/07/1982

